

Diversification : plan d'actions du Ministère de l'Agriculture pour le développement des circuits courts

Le 14 avril 2009, Michel BARNIER a annoncé un plan de 14 mesures en faveur du développement des circuits courts

«Les circuits courts qui recréent du lien entre les consommateurs et les agriculteurs, contribuent au développement d'une agriculture durable et d'une consommation responsable, a déclaré Michel BARNIER. Ils recèlent un potentiel de développement important permettant de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle des territoires».



Quelques chiffres

18 543 exploitations font du tourisme rural,
120 294 de la vente directe et / ou de la transformation,
2 973 de la restauration,

19 939 du travail à façon.
Source : Rapport JA.mag de Juin 2008 sur la diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural.



Contact : Chambre d'Agriculture
Service Produits Fermiers - Caroline VILLENEUVE
Tél : 05.62.61.77.40 - ca32@gers.chambagri.fr



Les principales recommandations du projet de rapport du Ministère de l'Agriculture se déclinent en 4 axes prioritaires :

- Améliorer les **connaissances** sur les circuits courts et les **diffuser**.
- Adapter la **formation** des agriculteurs.
- Favoriser l'**installation** d'agriculteurs en circuits courts.
- Mieux **organiser** les circuits courts avec l'élaboration d'une **Charte** pour mieux **identifier** les producteurs engagés dans les démarches circuits courts.



C'est dans ce contexte que «L'Association Produits Fermiers du Gers» a prévu d'aborder parmi les thèmes de l'Assemblée Générale du Jeudi 29 Octobre 2009, des témoignages de producteurs en circuits courts.

Axe 1 : Améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser

Le Ministère de l'Agriculture propose :

- Une **adaptation du Recensement**

Général Agricole (RGA) et du Réseau d'Information Comptable Agricole

(RICA) pour ces démarches de commercialisation.

- La création d'un **espace In-**

ternet dédié aux circuits courts, sur son propre site, pour valoriser les meilleures initiatives.

- Une meilleure communication sur les **exigences sanitaires** auprès des agriculteurs.

Axe 2 : Adapter la formation des agriculteurs

Le Ministère de l'Agriculture propose :

- Le **recensement des formations initiales et conti-**

nues en lien avec les circuits courts, effectué par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de

la Forêt (DRAAF).

Les programmes scolaires des lycées agricoles pour-

raient être adaptés, afin de prendre en compte la commercialisation en circuits courts.

Cette dimension pourrait aussi être intégrée dans le Plan de Professionnalisation Personnalisée.

Axe 3 : Favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts

Le Ministère de l'Agriculture propose :

- L'élaboration de **référentiels technico-économiques**

spécifiques aux circuits courts, commanditée auprès de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), et pour

juger de la viabilité économique de ces démarches.

Les Chambres d'Agricultures souhaitent participer

aussi à cette réflexion.

- Des évolutions législatives concernant l'**installation et l'accès au foncier**, à l'occa-

sion de la loi de modernisation agricole (fin 2009), et ceci pour l'ensemble des activités agricoles également.

Axe 4 : Mieux organiser les circuits courts avec l'élaboration d'une Charte pour mieux identifier les producteurs en circuits courts

Toutes ces mesures devraient être déclinées d'ici la **fin de l'année 2009** au **plan régional** via les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).